



• Sécheresse - Restriction des usages de l'eau

Par arrêté du 18 septembre 2023, la préfète des Vosges a placé les bassins de la « Moselle amont et Meurthe », dont Sapois fait partie, en situation « Alerte » jusqu'au 31 octobre 2023.

Cette situation appelle à une limitation ou à une suspension des usages de l'eau de la part de toutes les catégories d'usagers. Les mesures pourront être renforcées en cas d'aggravation de la situation.

Parmi les mesures de restriction, on peut citer notamment:

- interdiction d'arroser les pelouses, espaces verts, massifs fleuris, jardins potagers, terrains de sport, entre 11h et 18h
- interdiction de remplir les piscines et bains à remous à usage non collectif
- interdiction de laver les véhicules à titre privé à domicile, se rendre dans les stations professionnelles
- interdiction de nettoyer les façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées (sauf si réalisé par les collectivités et entreprises professionnelles avec du matériel haute pression)...

L'ensemble des restrictions figure dans l'annexe 3 de l'arrêté préfectoral :

https://www.vosges.gouv.fr/contenu/telechargement/26663/211262/file/AP%20230_2023_Moselle_Meurthe.pdf

Les contrevenants s'exposent à des amendes jusqu'à 1 500 euros.

• Activité gym

L'activité Gym a repris, depuis le 12 septembre, tous les mardis de 19h à 20h à la salle polyvalente.

Pour tout renseignement et inscription, contactez l'association VITAGYM au 06 52 16 57 69

• Annulation de la sortie à Amnéville

Avec tous leurs regrets, l'association Familiale La Sapoisienne est contrainte d'annuler la sortie à Amnéville (parc d'attraction ou zoo) prévue le 1^{er} octobre prochain, faute de participants.

• Fournil ambulant - modifications

Le fournil ambulant « Le Pain des Hauts » a changé d'horaire et d'endroit. Il est dorénavant présent les mercredis de 16h à 19h devant les serres maraîchères bio « Gaec Les Champs des Coteaux », situées 1 Grande Rue, dont le magasin est également ouvert en même temps.

• Enquête de mobilité

La Communauté de Communes des Hautes Vosges s'est associée à celle de la Porte des Vosges Méridionales, des Ballons des Hautes Vosges et Gérardmer Hautes Vosges pour élaborer leurs Plans de Mobilité respectifs et apporter de nouvelles solutions de mobilités aux habitant(e)s.

En tant que citoyen(ne), habitant dans le périmètre de la Communauté de Communes, vous êtes invité(e) à travers un questionnaire, à exprimer votre expérience et votre avis sur les services et infrastructures de mobilité de votre territoire. L'enquête est disponible jusqu'au 1^{er} octobre 2023 <https://www.cchautesvosges.fr/la-communaute-de-communes/actualites/345-enquete-de-mobilite-jusqu-au-1er-octobre-2023>

• Demandes d'urbanisme

Voici les derniers actes d'urbanisme accordés ou refusés par le Préfet des Vosges (les arrêtés sont consultables sur le panneau d'affichage devant la mairie) :

- Permis de construire (création de bureaux dans bâtiment existant) *accordé* : SAS Nouvelle Société Gerbois
- Déclaration préalable travaux (création d'ouvertures, changement menuiseries, création terrasse et pose bardage) *refusée* : GROSDEMANGE Alexis
- Déclaration préalable travaux (ouverture fenêtres dans le grenier) *accordée* : SCHALK David
- Déclaration préalable travaux (pose panneaux solaires pour production eau chaude) *accordée* : CARRIER Laurent